

Annexe Tableau 2 de l'arrêté du 23 juillet 1947 fixant les conditions dans lesquelles les douches doivent être mises à la disposition du personnel effectuant des travaux insalubres ou salissants.

Date de mise à jour : 24 Novembre 2022

Notre analyse

Cet article liste des travaux salissants effectués dans des ateliers où les dispositifs de captation des poussières ou aérosols s'avèrent insuffisamment efficaces, tels que les travaux de :

- Fabrication et manipulation des pigments en poudre ;
- Fabrication et manipulation des matières colorantes.

Il peut notamment être fait appel à ces travaux en ateliers, dans le cadre d'intervention pour les monuments historiques.

Annexe Tableau 2 de l'arrêté du 23 juillet 1947 fixant les conditions dans lesquelles les douches doivent être mises à la disposition du personnel effectuant des travaux insalubres ou salissants.

AUTRES TRAVAUX SALISSANTS EFFECTUÉS DANS DES ATELIERS OU LES DISPOSITIFS DE CAPTATION DES POUSSIÈRES OU AÉROSOLES S'AVERENT INSUFFISAMMENT EFFICACES. (Article ANNEXE - TABLEAU 2)

Préparation et emploi du trinitrophénol.
Manipulation de la cyanamide calcique.

Fabrication, transformation et manutention des engrais.

Effilochage et cardage des textiles.

Triage des vieux chiffons.

Broyage, criblage et manutention du charbon.

Criblage, ensachage et manutention du charbon de bois, fabrication d'agglomérés à partir des poussières de charbon de bois.

Fabrication et manipulation du noir animal, du noir de fumée, du noir de pétrole et du noir de carbone, notamment dans l'industrie du caoutchouc.

Fabrication et manipulation des pigments en poudre.

Fabrication et manipulation des matières colorantes.

Concassage et broyage des émeris.

Retaillage des vieilles meules.

Polissage des métaux.

Nettoyage et entretien des fours, cheminées et chaudières mettant le personnel en contact avec les suies, les cendres ou les tartres.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Douches au travail : quelles obligations pour l'employeur ?, focus juridique de l'INRS

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les douches sont-elles obligatoires sur les chantiers ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)